



Litige rachat assurance lion vie

Par **ESCUДИER**, le **02/10/2008** à **06:49**

LE 14/09/2008 MON CONTRAT D ASSURANCE LION VIE EST ARRIVE A TERME.rnLE 23/09/2008 J AI DEMANDE LE RACHAT AU LCL. LE 30/09/2008 LCL M IMFORMAIT TELEPHONIQUEMENT QUE SEUL LE BENEFICIAIRE QUE J AVAIS DESIGNE POURRAIT PERCEVOIR LE CAPITAL. rnLE BENEFICAIRE EST MA PETITE FILLE QUI A ROMPU TOUT CONTACT AVEC MOI ET DONC NE DISPOSE D AUCUN RENSEIGNEMENT A SON SUJET.rnMA QUESTION : QUELLE ACTION POUR PERCEVOIR LE CAPITAL rn EST CE QUE JE PEUX CHANGE LE BENEFICIAIRErnMERCI

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **11:13**

bonjour, vous avez tardé et vous avez excusé moi été [fluo]imprudent[/fluo], maintenant le capital sera versé au bénéficiaire qui est votre petite fille, il aurait fallu impérativement réagir [fluo]avant l'arrivé du terme[/fluo] du contrat souscrit pour le rachat, la encore à condition que la désignation du bénéficiaire ait été tenu au secret ou que le bénéficiaire ignorait l'existence meme du contrat, l'unique solution serait que volontairement le bénéficiaire désigné renonce au versement du capital à son profit, cordialement